



COMMUNE DE FILLIÈRE

COMPTE RENDU de la réunion du CCAS

Jeudi 20 février 2020

Présents : - ALESINA C. (conseillère déléguée commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue)

- BRUSSOZ M.C. (conseillère municipale commune déléguée d'Evires)
- CHAPOTOT S. (membre non élu)
- DEMAISON Y. (membre non élu représentant le Secours Catholique)
- DESARMAUX G. (membre non élu)
- DURET METRAL J. (membre non élu représentant l'ADMR)
- FILLARD C. (conseillère municipale commune déléguée des Ollières)
- NICOLAZZO G. (conseillère déléguée commune déléguée de Thorens-Glières)
- PARIS R. (représentant de l'association CODERPA 74)
- PARODI J. (membre non élu)
- RITTAUD A. (adjointe commune de Fillière, déléguée aux affaires sociales)
- TILLOY D. (conseillère municipale commune déléguée de Thorens-Glières)
- CHANDELIER G. (Directeur Général des Services)
- ZAGLIO F. (chargée de l'Action Sociale)

Excusés: - ANSELME C. (Maire de la commune de Fillière)

- CALVI Eric (membre non élu)
- DURET Christian (conseiller municipal commune déléguée d'Aviernoz)
- RAYMOND Michel (représentant de l'association HANDI SPORT)
- SELLECCHIA ML (conseillère municipale commune déléguée d'Evires)

1. Compte de Gestion / compte administratif 2019 / résultats budget 2019

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes.

Le compte de gestion est établi par le trésorier. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée qui peut constater la stricte concordance des deux documents.

Après lecture faite par madame RITTAUD, les deux comptes sont identiques, celui de la Trésorerie et celui de la comptabilité de la commune.

RECETTES

Le résultat à la clôture de l'exercice précédent fait apparaître un excédent de 12 275.96 € (reporté).

Un remboursement / don de 637.63 €.

Une subvention de la commune de 16 234.04 €.

Soit un total de 29 147.63 € (recettes 16 871.67 + excédent 12 275.96).

DEPENSES

Les dépenses (bons alimentaires, documentation, frais de colloques, repas des aînés, autres services) s'élèvent à **20 040.60 €**.

Soit un excédent, reporté sur le budget 2020, de 9 107.03 € (29 147.63 – 20 040.60).

Les membres du CCAS approuvent le compte administratif du CCAS, adoptent le compte de gestion, et affectent le résultat.

Mme Rittaud précise que la recette de 637.63 € comprend la participation au repas des aînés par des personnes extérieures à la commune, et un don de « le Chèque Déjeuner ».

Elle note que l'aide d'urgence attribuée à madame Plantier pour son déménagement sera imputée sur le budget 2020. (500 €)

Pour les prochains repas des aînés, il conviendra peut être d'étudier la possibilité d'uniformiser l'âge des participants, et le coût du repas par personne.

2. BP 2020

Suite au débat d'orientation budgétaire, un tableau a été présenté. Le projet a été soumis à l'avis du bureau municipal.

Il présente un montant total de dépenses de 27 901 €. La subvention de la commune sera de 18 793.97 € et l'excédent de fonctionnement reporté de 9 107.03 €.

DEPENSES		RECETTES	
Fêtes et cérémonies	22 500.00	Solde BP 2019	9 107.03
Bons alimentaires	1 001.00	Subvention	18 793.97
Doc / frais de colloques	900.00		
Divers projets	3 500.00		
TOTAL	27 901.00		27 901.00

Le budget est validé à l'unanimité.

3. POINT SUR LES ACTIONS DU 1^E Trimestre

ACTION SOCIALE

- une quinzaine de personnes reçues pour des demandes liées au logement (des femmes seules avec enfants, sans logement suite à une séparation), (cas de violence conjugale), (mère célibataire avec enfant), (des messieurs pour des modifications sur leur dossier ou s'inscrire), 3 personnes pour appuyer leur dossier d'attribution, des personnes pour mettre à jour leur dossier.

La liste des personnes avec leur nom est consultable au bureau du CCAS.

- bon alimentaire : aucun bon alimentaire depuis le 15 novembre 2019.

Mme Rittaud note que les assistantes sociales sollicitent moins le CCAS, la situation est identique pour le secours catholique.

- depuis le 15 novembre 2019 : 6 dossiers d'aide sociale et 3 dossiers d'obligation alimentaires instruits.

- une personne aidée financièrement pour son déménagement et nettoyage du logement social qu'elle occupait à St Martin Bellevue.

Une personne démunie, en situation de handicap qui a été suivie par les membres de la sous-commission d'aide d'urgence (visite du logement, aide).

4. POINT SUR LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS

LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur Chandelier rappelle que la commune dispose de nombreux logements : 34 au total. Cela représente une part importante de l'activité du service Action Sociale.

- logement d'Aviernoz, T2 dans l'ancien presbytère
Etat des lieux de sortie le 27 janvier 2020. Le logement a été attribué à monsieur G. J. (monsieur travaille pour la commune, et sa compagne travaille au centre A. Lavy).

- Logement à Evires T4 dans la mairie : rénovations terminées le 7 février 2020

Commission logement du 20 février 2020

Madame M.M. a déposé sa candidature pour le logement d'Evires, ses parents peuvent se porter caution. Il est convenu de lui faire visiter l'appartement.

Madame P B a également déposé sa candidature.

Madame Brussoz se chargera de leur faire visiter cet appartement.

Les membres se sont entendus pour fixer le loyer au prix de 9€ le m², soit 720 € pour cet appartement (avec garage et jardin). Les charges d'eau et d'électricité seront réglées directement au fournisseur.

Accord des membres du CCAS sur le prix du loyer.

- Visite des logements communaux avec monsieur Jean-Charles Diaz et un élu du CCAS pour faire un état des lieux et des rénovations à prévoir.

Chaque visite est précédée d'un courrier aux locataires pour les informer de la date et de l'heure de la visite. (Thorens-Glières fin décembre, Evires le 6 janvier, Les Ollières le 17 février et le 2 mars). Après la visite, Monsieur Diaz se charge de faire un rapport / diagnostic sur chaque appartement. Le diagnostic doit être clair et porte sur l'hygiène et la sécurité.

Pour certaines réparations, une fiche de demande d'intervention est faite auprès des ST. (installation d'un détecteur de fumée, changer un radiateur défectueux ...) en fonction de ce que

les services peuvent faire en interne.

Les achats groupés seront privilégiés.

Si des travaux de rénovation peuvent être faits par les services techniques cela pourra aussi diviser les coûts.

Monsieur Chandelier a demandé à ce qu'un tableau de suivi des travaux soit réalisé par monsieur Diaz après chaque visite.

Madame Alesina a visité le T1 à Evires, au dernier étage. Elle explique qu'il n'est pas habitable dans l'état à cause de la moisissure et des champignons. Le coin cuisine est également à refaire.

Monsieur Chandelier explique qu'il n'y a aucun obstacle pour la mise en place de ces rénovations. La synthèse des travaux à réaliser permettra d'identifier les travaux prioritaires, les interventions d'urgence, les travaux qu'il est possible de réaliser en régie et ceux à déléguer aux entreprises.

Madame Rittaud souligne qu'il y a plusieurs personnes en attente d'un logement, dont 2 qui seront sans logement à la fin du mois. Le retard dans la prise de décision impact l'attribution de ce T1.

Monsieur Chandelier a pris note de ce constat et rappellera aux personnes concernées qu'il convient de définir rapidement une date d'intervention pour savoir ce que les services techniques peuvent entreprendre ; et ainsi déterminer quand on peut loger les personnes dans cet appartement.

LOGEMENTS SOCIAUX (au total 16 attributions en 2019/2020)

Commissions de fin d'année 2019, 2 logements attribués :

T2 (financement PLUS) au RDC, 23 impasse de la Fillière à st Martin Bellevue. Réservation Commune.

R. Julie	Madame travaille au Centre A Lavy.
M. Virginie	Madame travaille au Centre A Lavy.
S. Jérôme	séparé, un enfant <i>dossier incomplet</i>
R. Nicolas	séparé, un enfant.
C. Madeleine	souhaite échanger son T3 contre un T2.

Commission d'attribution le 26 novembre 2019, l'appartement est attribué à madame R. Julie.

T2 (financement PLAI) au RDC, 103 impasse de la Fillière à st Martin Bellevue. Réservation Commune.

M. Virginie	Madame travaille au Centre A Lavy.
L. Claudie	Madame est entrepreneuse à son compte.
G. Marion	<i>dossier incomplet.</i>
S. Jérôme	séparé, un enfant <i>Il n'a pas répondu.</i>
V. Mathilde	<i>elle n'a pas répondu.</i>

Commission d'attribution le 10 décembre 2019, l'appartement est attribué à madame M. Virginie.

Commissions du début d'année 2020 ; 3 logements attribués :

T2 Financement PLUS -les Airelles au dernier étage, Thorens-Glières rue du pré de foire. Réserve commune.

- D. Monique Madame habite chez sa fille à l'extérieur du village, inscrite depuis 3 ans. Personne âgée, souhaite s'installer dans le centre du village.
V. Léa Séparée, travaille sur la commune, habite dans sa famille.
M. Pascal Logé dans un T3 au 2^e étage Les Bossons, souhaite un logement avec ascenseur ou en RDC (problème de santé).
C. Madeleine Logée dans un T3 aux Grosses Terres, souhaite se rapprocher du centre du village.

Commission d'attribution le 21 janvier 2020. Le logement est attribué à monsieur M. Pascal.

T2 Evires, n°3, 275 route de la cote - Le Bellevue Financement PLUS

B. C. Françoise sans logement, souhaite se rapprocher de ses filles à Evires et Groisy (problème de santé).

Les autres candidats : les mêmes que proposés sur les T2 à St Martin Bellevue.

S. Jérôme (sa famille habite Evires)

M. Virginie

L. Claudie

V. Mathilde

G. Manon

Le logement est attribué à madame B-C Françoise lors de la commission du 9 janvier 2020.

T2 Les Ollières, Rev de Nature, 1^e étage, financement PLS

C. Sylvie Madame habite chez ses parents aux Ollières.

T. Nathalie

L. Claudie

C. Alice (*dossier transmis par son travail, assistante sociale*)

L. (*dossier transmis par Villaz, violence conjugale*)

B. Lilian

Le logement est attribué à madame L. lors de la commission du 15 janvier 2020.

- point sur l'ensemble des attributions 2019 (jusqu'à janvier 2020)

2019	TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4	TYPE 5	total
THORENS	4	3	2	1		10
ST MARTIN B		2		1		3
EVIRES		1	1 (CD74)			2
LES OLLIERES		1				1
AVIERNOZ						
						16

- point sur les demandes : au 28 janvier 2020, 63 demandeurs inscrits avec « Filière » en 1^{er} choix sur les 197 dossiers

5. PROJETS 2020

- atelier SERENIMOUE : suite à divers contacts par email puis téléphonique il a été convenu d'organiser un nouvel atelier sur une autre commune déléguée. Le bureau du CCAS et ses membres ont réservé la salle aux Ollières et distribué des affiches. Il s'agit d'une rencontre avec les Aînés sur le thème du changement de lieu de vie que nous avons proposé aux personnes de plus de 60 ans. Cet atelier s'intitule : "**Parlons de nos émotions**".

Il a eu lieu le lundi 10 février à 14h dans la Salle Alexis Mermet aux Ollières. 7 personnes étaient présentes. Atelier très intéressant.

Madame Rittaud informe que Sérénimouve travaille sur un nouvel atelier : la malveillance. Peut-être sera-t-il proposé en fin d'année.

- ateliers EQUILIBRE SENIORS : les cours se déroulent jusqu'en juin 2020. Si les personnes qui ont participé cette année souhaitent continuer, elles devront se réinscrire. La deuxième année est payante. Il est convenu de prendre contact avec l'équipe de la filière gériatrique pour savoir s'il y aura un nombre suffisant de participants pour mettre à disposition la salle Tom Morel l'année prochaine.
- Pause-Café tous les 3^e mardis du mois dans le bureau du CCAS. Les séances continuent.
- Ciné-conférence sur le thème des violences conjugales, en lien avec l'association Espace Femmes et le cinéma Le Parnal. Partenariat avec les autres CCAS du territoire. Il convient de décider de la date.

Les membres sont d'accord pour programmer cette conférence après les élections ; avec les nouveaux membres des CCAS du Pays de Fillière.

- Mise à jour de l'ABS avec les nouveaux chiffres. Mme Zaglio se charge de mettre à jour les chiffres et travaillera sur la présentation avec le service communication.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Comité MAHAGIC**

Madame Rittaud apporte quelques informations sur le projet de maison intergénérationnelle. Actuellement le comité MAHAGIC travaille en lien avec le CAUE pour établir le cahier des charges. Le CCAS apporte son soutien à ce projet citoyen, essentiellement dans l'organisation des réunions et mise à disposition de salles.

La commune par le biais de monsieur le Maire, est en pourparlers pour acheter le terrain. Un accord devrait être trouvé devant le juge, entre tous les héritiers.

Le projet se répartirait en plusieurs bâtiments : avec un programme participatif (un groupe de propriétaires privés), un bailleur social pour le locatif, et des logements inclusifs (réservés aux personnes âgées et/ou handicapées).

- **Programme UFOLEP** de prévention pour les seniors âgés de plus de 60 ans. « MANGER BOUGER SANTE PRESERVEE ». Il s'agit de 6 ateliers de 2 heures, gratuits, ayant pour thèmes la nutrition et l'activité physique. Il suffit de mettre une salle à leur disposition et de diffuser l'information (l'UFOLEP fournit le kit de communication).

Les membres sont d'accord pour la mise en place de ces ateliers. Il convient de se renseigner pour avoir une salle dans une commune déléguée (par exemple aux Ollières).

Plus généralement, monsieur Chandelier et madame Alesina s'accordent sur la possibilité de développer des ateliers « équilibre Séniors » dans chaque commune déléguée, si la logistique le permet.

- **Bons cadeau pour des bénévoles** donnant des cours de français
5 personnes de Thorens-Glières bénéficient de ces cours (dont les bénévoles européens recrutés au Service enfance jeunesse).
Accord des membres sur l'octroi de 2 bons cadeaux de 50 €. Monsieur Chandelier suggère de se rapprocher de Virginie qui a quelques bons cadeaux en stock.
- **Bus Séniors / ateliers numériques**
Il conviendra avec le prochain CCAS de faire connaître les services proposés par le bus des Séniors ; notamment les ateliers numériques. Dans le bus il est proposé des ateliers pour se familiariser avec les outils numériques.
Au vu du nombre importants d'activités proposées par le CCAS, Monsieur Chandelier évoque la possibilité d'un recrutement par le biais du « service civique » qui pourrait apporter une aide pour les séniors : soit pour des ateliers informatiques et/ou rompre l'isolement.
A voir avec le prochain CCAS et bureau municipal.
- En lien avec le CIAS, madame Rittaud et madame Zaglio se sont rendues à la Journée territoriale sur le thème de la gérontologie le 10 octobre à St Jorioz. Les intervenantes ont présenté les actions de prévention, les ateliers numériques itinérants, l'aide aux aidants, les résidences autonomes et le système « Via Trajectoire » pour s'inscrire dans les EHPAD (accessible aux habitants des 34 communes du Grand Annecy).
La commune de Fillière bénéficie gracieusement de tout ce que propose le CIAS, et est reconnue pour son implication.
- **Mise en place d'une permanence du CCAS** dans les communes déléguées : monsieur Chandelier souhaite avoir l'avis des membres sur cette question.
Madame Alesina et madame Rittaud expliquent que le CCAS va déjà au-devant des personnes qui ont des soucis. Il est arrivé plusieurs fois qu'elles se déplacent au domicile des personnes qui en font la demande.
Plus largement les personnes qui ont besoin contactent le bureau du CCAS par le biais des accueils des mairies déléguées. Ces personnes sont reçues par des membres de la sous-commission d'aide d'urgence.
Monsieur Chandelier suggère de diffuser plus largement l'information : par internet et les réseaux, et dans toutes les communes déléguées, sur le fait que le bureau du CCAS est à la disposition et à l'écoute de tous.
- Enfin il est convenu de faire un point avec les services techniques et le CCAS pour améliorer le système et le suivi des travaux dans les logements. Le CCAS étant l'interlocuteur des locataires, il convient qu'il soit bien informé pour apporter des réponses.

Fin de la séance : 17h